

CONSEIL TERRITORIAL DU 28 MAI 2019

Note explicative du compte administratif 2018

Le Compte administratif présente le résultat de l'exécution du budget de l'Etablissement public territorial (EPT) de l'exercice 2018.

Les résultats de l'exécution de l'exercice 2018 sont :

- + 28 164 758 € pour la section de fonctionnement
- - 15 356 946 € pour la section d'investissement.

L'intégration des résultats antérieurs reportés et la prise en compte des restes à réaliser portent les soldes définitifs à :

- + 55 079 784 € pour la section de fonctionnement
- 0 € pour la section d'investissement

Ce qui fait donc ressortir un solde global de + 55 079 784 €

VUE D'ENSEMBLE

Le compte administratif 2018 du budget principal montre un taux élevé d'exécution par rapport aux inscriptions budgétaires : 96% des crédits de dépenses courantes ont été consommés (soit 168M€).

On note particulièrement un effet révision et renégociation de contrats de prestations sur les dépenses générales engagé depuis 2016 permettant de rationaliser à une plus grande échelle les dépenses de fonctionnement. La dynamique baissière entamée à partir de 2016 porte donc ses fruits. Aussi, les dépenses courantes de gestion ont été moins élevées qu'en 2017, à -4,4M€.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement ont été encaissées au-delà des prévisions initiales à 101% (soit 193M€) et sont également supérieures de 15,7M€ par rapport à 2017. Elles traduisent une dynamique des recettes fiscales grâce à des bases en nette évolution car à l'origine de 50% de l'augmentation des produits perçus. Dans le même temps, les recettes d'exploitation des services (usagers, bâtiments) ne faiblissent pas.

L'effet recherché d'une amélioration de l'épargne de gestion courante (solde des recettes et dépenses de fonctionnement hors opérations exceptionnelles) est atteint. Celle-ci s'améliore pour s'établir à 24,5M€, soit une progression de 9,4M€ par rapport à 2017.

La consommation des crédits d'investissement par rapport aux crédits ouverts en 2018 est de 68% en dépenses à 59M€ et de 81% en recettes (hors emprunts) à 11,2M€. Le rythme des opérations est donc maintenu. Compte tenu des reports en dépenses et recettes, le besoin de financement reste à 0€ en 2018, tout comme en 2016 et 2017.

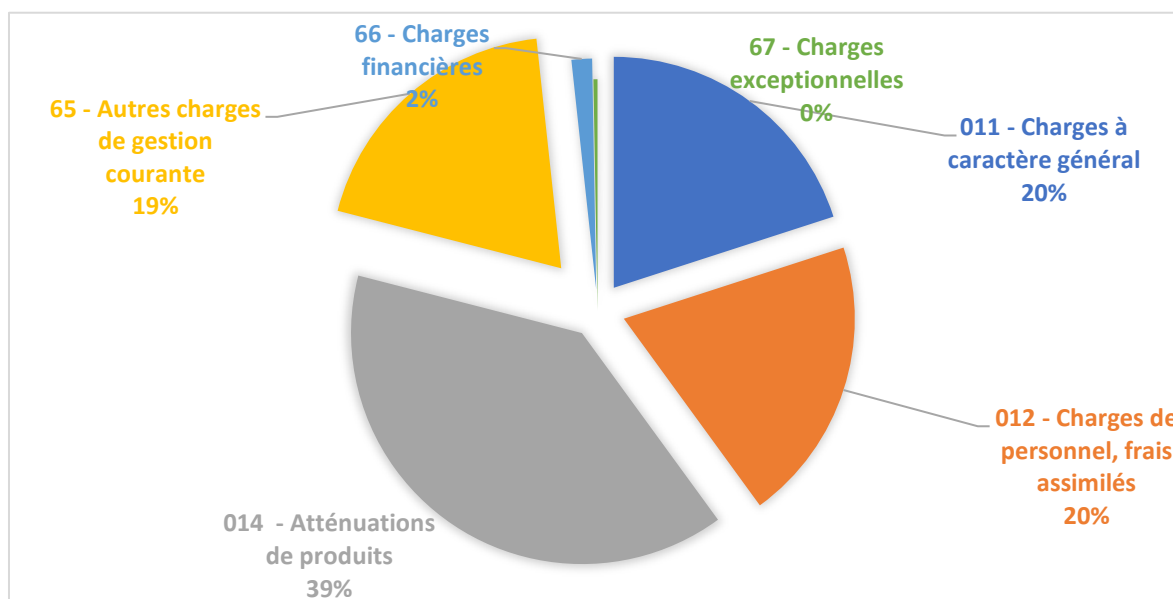
L'épargne disponible pour investir s'établit à 23,6M€ à fin 2018. La neutralisation prudentielle des opérations exceptionnelles montre une capacité d'investissement de 16,8M€, en progression de 9,7M€ par rapport à 2017.

L'excédent cumulé depuis 2016 s'établit ainsi à 55M€ avec un encours de dette de 109M€, ce qui est un endettement très modéré au regard des indicateurs d'analyse financière avec 5 ans de désendettement à fin 2018.

Cette bonne gestion permet de maintenir un plan d'investissement ambitieux sur le Territoire et d'engager sereinement les grands chantiers de développement en matière de transport, d'aménagement, d'éclairage public et de rénovation ou construction d'équipements ou encore de voirie.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses courantes de gestion baissent par rapport à 2017 de 4M€, soit -2,3%.

Les dépenses générales comprenant l'ensemble des contrats et prestations de fournitures et de services courants (chapitre 011) baissent de 1% à 34,2M€, ce qui constitue une baisse 2,8% réelle de compte tenu de l'inflation globale en 2018.

La meilleure maîtrise de fonctionnement de l'ensemble des équipements et les renégociations de contrats ou la passation de nouveaux marchés moins inflationnistes depuis 2016 se traduisent par cette quasi stabilité de consommation des crédits.

POSTES DE DEPENSES COURANTE DE GESTION	CONSOMMES 2018
Administration générale- assemblées	1 684 399
Autres	26 944
Bâtiment Fahrenheit	766 867
Bâtiments territoire	6 412 058
Clic	15 020
Communication	258 993
Conservatoires	368 747
Culture siège	31 679
Développement durable	20 936
Développement économique	171 384
Direction juridique et marchés	260 406
Drh	881 560
Eau potable incendie-territoire	383 583
Eaux pluviales	921 228
Eclairage public	1 968 804

Finances	92 002
Habitat	106 396
Informatique	1 131 993
Médiathèques	603 727
Ordures ménagères	17 424 867
Piscines	679 102
Transports	45 980
Total	34 256 675

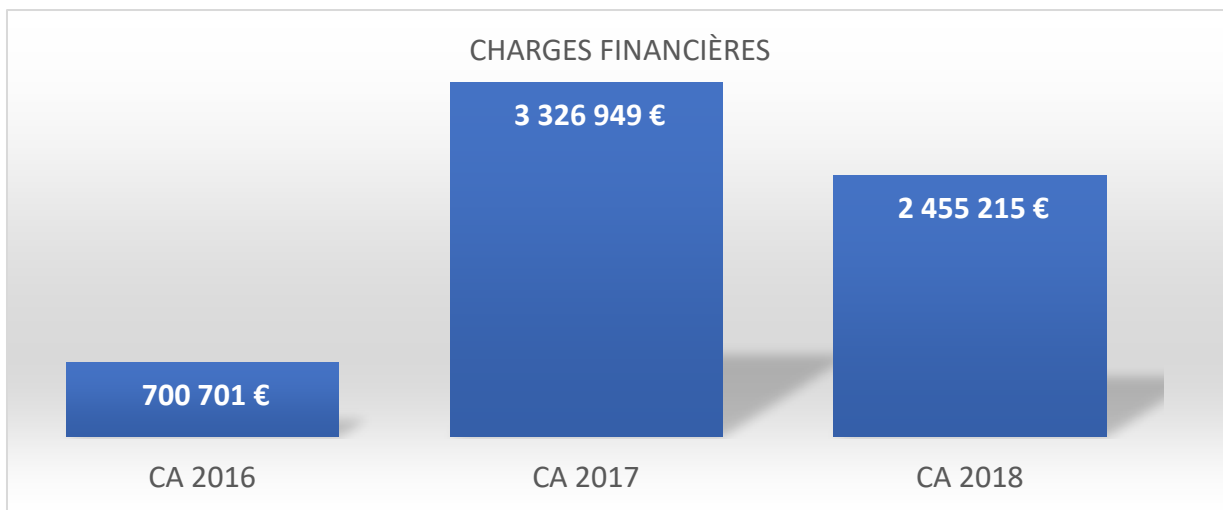
Les dépenses de personnel restent identiques à 2017 à 34,1M€ et cela malgré une application en année pleine de la dernière tranche du dispositif national de Parcours professionnels, carrières et rémunérations et un effet glissement vieillesse technicité positif. Cette stabilité est assurée par une maîtrise des effectifs physiques qui ont décru de 10% par rapport à 2017. Fin 2018 il restait à recruter une quarantaine d'emplois, soit 5% des effectifs.

Les dépenses de péréquations et de solidarité (atténuations de produit) restent identiques à 2017 à 66,8M€. Il s'agit de prélèvements sur recettes figés au niveau national et qui ne représentent en rien l'activité de VSGP.

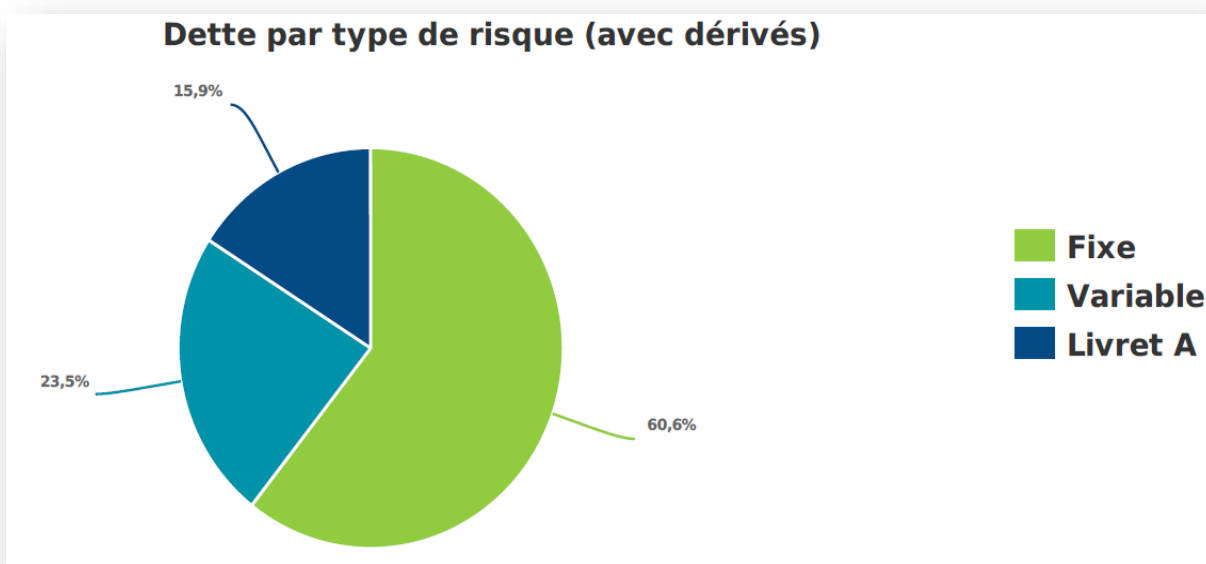
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les participations et subventions versées par l'EPT. Elles baissent de près de 8% en 2018 à 32,9M€. Près de 42% de ces crédits est consacré à la participation aux syndicats de traitement des déchets et 18% sont versés à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS VERSEES	CA 2018
Participation syndicats traitements déchets	13 729 700 €
BSPP-Incendie	6 013 066 €
Participations opérateurs transport	5 069 891 €
Subventions culture et arts (dont EPA les Sources)	5 898 495 €
Subventions BA Théâtre	1 983 065 €
Autres	297 305 €
TOTAL	32 991 522 €

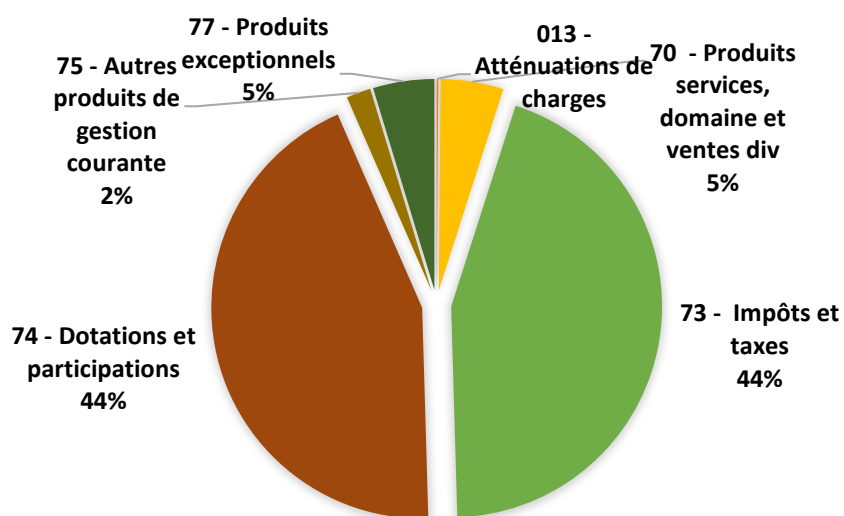
Les charges financières sont en baisse par rapport à 2017, qui constitue toutefois une année à relativiser en ce qu'elle comprenait des charges de 2016 (exécuté à seulement 0,7M€).



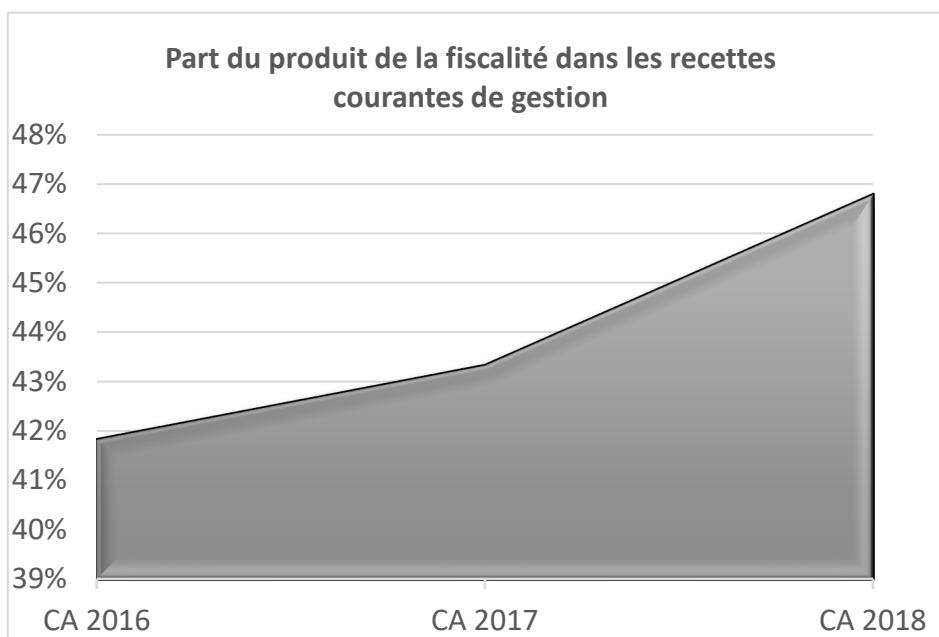
Les charges financières baissent de 2,8% à 1,9% des dépenses courantes (seuil d'alerte: 5%).



1.2. Les recettes de fonctionnement



La fiscalité directe comprend la contribution foncière des entreprises (CFE) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les rôles supplémentaires de ces deux impôts ont été moindres en 2018 (0,6M€ contre 2,5M€ en 2016 et 2017).



Le produit 2018 de la CFE est de 47,6M€ (+4,5M€/2017) ; 40% du produit supplémentaire est dû à la croissance de la valeur (+1,2%) et des bases physiques des locaux (+12%).

Le produit de la TEOM augmente de 7,8M€ à 42 M€ (+23%) en raison essentiellement de la perception directe de la TEOM sur les communes de Châtillon et Montrouge.

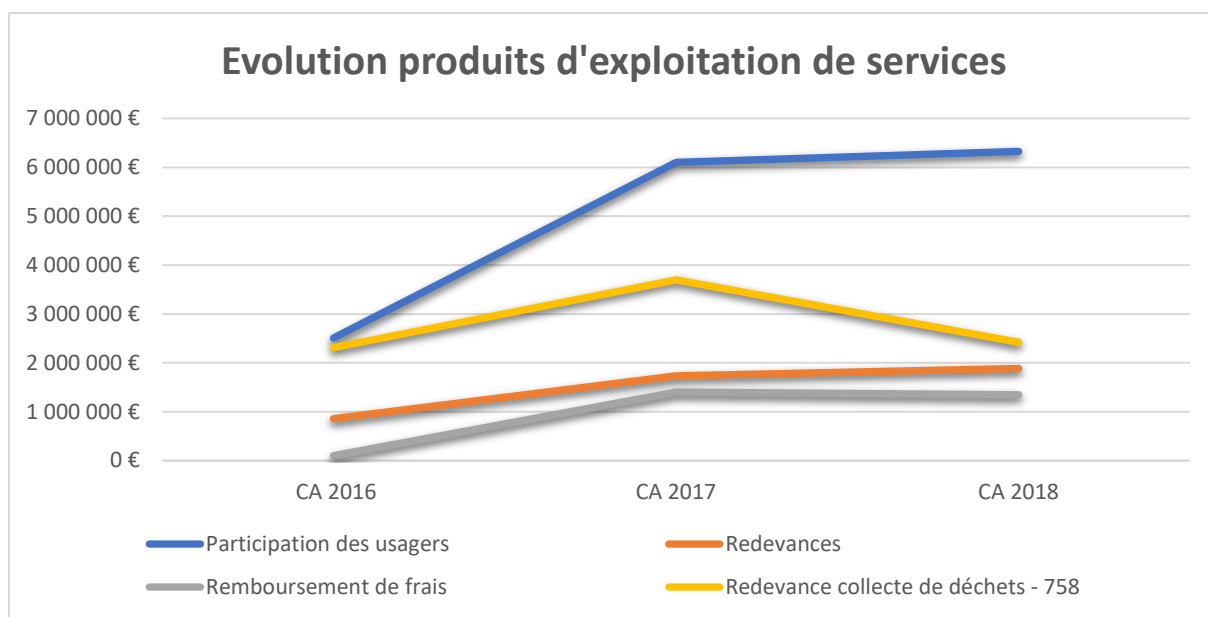
Les dotations et participations dont 99% concentrées sur le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versé par les communes membres à l'Etablissement public territorial.

Le FCCT est composé à 98,5% du produit de fiscalité ménage transférée des communes. Le FCCT baisse de 3M€ en raison essentiellement du solde des changements de périmètres intervenus depuis le 1^{er} janvier 2018:

- Ajustements exceptionnels 2018 : -0,2M€
- TEOM de Châtillon et Montrouge : -6,8M€
- Détransfert conservatoire et cours adulte Montrouge : -1,4M€
- Reprise hydrants : +1,9M€
- Reprise stade nautique Châtillon/Montrouge et Aquapol: +1,6M€
- Compétence PLU, eaux pluviales, aménagement : +0,4M€

Les produits des services et autres produits courants progressent de 4% à 13,5M€. La perception de certaines recettes est décalée dans l'exercice annuel budgétaire (versement Simacur et Syelom, régies de piscines).

Les remboursements de frais comprennent depuis 2018 les salaires des agents mis à disposition du GIP Emploi.



Participation usagers	2017	2018
Conservatoires	3 512 402	3 194 177
Médiathèques	16 958	57 361
Piscines	2 570 974	3 224 738
TOTAL	6 100 334 €	6 476 276 €

Les produits exceptionnels en 2018 sont de 9,5M€ dont 9,3M€ de corrections de rattachements des années antérieures. Ce n'est donc pas une recette appelée à se répéter sur les exercices suivants.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été de 39,5M€ en 2018 auxquelles il convient d'ajouter des restes à réaliser pour 18,8M€, soit un total 58,3M€. L'année 2018 a vu la réalisation des opérations majeures suivantes :

- Théâtre Firmin Gémier (1,12M€, avec arrêt en cours d'année pour cause infiltration boue)
- Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux (1,4M€)
- Piscine Antony des Iris/ Pajeaud (0,72M€) ;
- Rénovation théâtre des gémeaux à Sceaux (0,9M€);
- Médiathèque La Buanderie de Clamart : 0,2M€
- Résidence universitaire Antony (bat.A) : 0,16M€

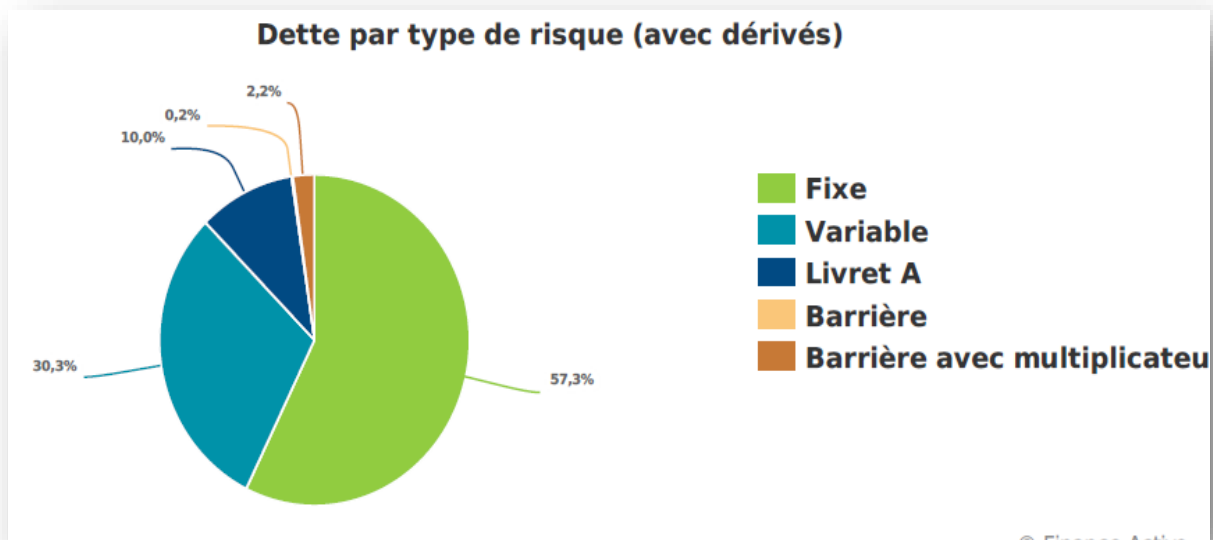
Parallèlement les opérations de maintien et de rénovation du patrimoine ont été poursuivies, notamment :

- 6M€ de travaux sur les réseaux des eaux pluviales
- 2,5M€ sur les réseaux d'éclairage public
- 1,3M€ de travaux sur les équipements et bâtiments publics
- 0,8M€ sur les hydrants
- 0,7M€ sur les ordures ménagères

- 0,3M€ de renouvellement de matériels et travaux informatiques

Hors ces dépenses d'équipement, les dépenses pour compte tiers ont été moindres qu'en 2017, à hauteur de 1,3M€ en raison de la fin du chantier principal de la piscine des Iris.

Le capital des emprunts a été remboursé à hauteur de 11,5M€, soit près de 4M€ de moins qu'en 2017 et cela en raison du profil d'extinction de dette. Les remboursements anticipés d'emprunts ont été de 3,8M€, soit près de 2 fois moins qu'en 2017 en raison de la fin des opérations de remboursements anticipés.



Enfin la dotation à la section de fonctionnement est de 0,42M€. Il s'agit d'une opération d'ordre qui ne donne lieu à décaissement réel et correspond à la reprise de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat.

2.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 24,5M€ dont 13,3M€ au titre de recettes d'emprunts. En incluant les restes à réaliser de 52,7M€, le total de recettes est de 77,2M€, permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement de 18,4M€.

Les recettes de FCTVA sont de 4M€ (y compris les restes à réaliser) contre 7,6M€ en 2017, reflet du moindre investissement en équipement en 2018 par rapport à 2017.

Les subventions d'investissement sont également en retrait par rapport à 2017 (1,6M€ contre 2,4M€) également en rapport au volume plus réduit d'investissement en équipement.

Il est à noter la perception d'un cautionnement au titre de l'arrêté des comptes du précédent propriétaire du bâtiment-siège de l'EPT (0,5M€) et de la capitalisation de l'excédent de résultat de 0,12M€ permettant de couvrir le déficit d'investissement du Syndicat mixte du stade nautique.

Les remboursements d'opérations menées pour compte de tiers (rappel : opérations permettant à l'EPT d'assurer la maîtrise d'ouvrage globale d'opérations d'investissement réalisées en partenariat avec les villes. La partie de maîtrise d'ouvrage déléguée des villes donne lieu à l'avance par l'EPT des frais, et, dans un second temps au remboursement par les villes de leur part) ont été enregistrées pour 1,2M€, soit un quasi équilibre (95%) avec les décaissements en dépenses d'investissement, compte tenu de décalage de réception de factures ou d'attestations de services faits.

Enfin, en 2018, les dotations aux amortissements des biens immobilisés, visant à assurer leur renouvellement, sont inscrites à hauteur de 3,9M€ (+0,4M€/2017)

Hors emprunts et déduites des dotations et participations reçues en contre partie de dépenses, les ressources propres d'investissement sont en 2018 de 38,4M€ en intégrant les recettes d'investissement à percevoir (restes à réaliser).

L'article L 1612-4 du code général des collectivités territoriales dispose que le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux ressources propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Les emprunts mobilisés en 2018 pour assurer des dépenses d'investissement ont été de 7,7M€ (le solde de 3,5M€ est le résultat du remboursement anticipé d'emprunts, équilibré en recettes comme en dépense). Les recettes propres d'investissement permettent donc de couvrir l'annuité de la dette.